

Le tutorat à l'université Peut-on forcer les étudiants à la réussite ?

Le tutorat attire peu les étudiants, et encore moins les plus fragiles. Certes, son organisation et sa qualité peuvent toujours être améliorées. Mais c'est avant tout la question du ciblage des étudiants et celle de son caractère facultatif qu'il faut traiter. Pourtant, même ciblé et obligatoire, le tutorat seul n'est pas la panacée. D'autres pistes d'aide à la réussite sont à explorer.

décrochage
supérieur
diplôme
formation
travail
carrière
chômage
tutorat

Isabelle **Borras**
(Centre de recherche en économie de Grenoble (CREG), centre associé régional du Céreq pour la région Rhône-Alpes)

Le tutorat à l'université peine à atteindre ses objectifs : faire évoluer la pédagogie universitaire pour répondre à l'hétérogénéité culturelle et sociale croissante de publics étudiants de plus en plus nombreux ; réduire le taux d'échec en première année en offrant de manière prioritaire un soutien à ceux « *qui en auraient le plus besoin* ». Depuis 2008, il constitue l'un des dispositifs d'accompagnement personnalisé et de soutien aux étudiants du plan réussite licence, désormais articulé au système de l'enseignant référent. D'après le bilan fait en 2010, « *le tutorat pédagogique ou tutorat d'accompagnement est généralement assuré par des enseignants ou des étudiants avancés dans le cursus. Ce dispositif, destiné à apporter à l'étudiant une aide au travail disciplinaire, est largement utilisé par les universités* » (MESR, 17/12/2010). Enfin, le tutorat est conforté par l'article 8 du nouvel arrêté licence du 1^{er} août 2011.

L'intérêt pour le tutorat est donc réaffirmé au gré des réformes du premier cycle universitaire malgré un suivi et une évaluation qui restent lacunaires, comme le rappelle un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR) de 2010. Il est ainsi de notoriété publique que le tutorat pédagogique rencontre depuis toujours un

obstacle majeur, la faible fréquentation des étudiants, notamment les plus en difficulté, sans qu'il soit possible de chiffrer le phénomène. Il y a donc urgence à mieux connaître ce dispositif. Atteint-il sa cible ? Qui sont ces étudiants « *qui en auraient le plus besoin* » ou plutôt comment les universités les repèrent ? Pourquoi le tutorat a-t-il si peu de succès ? Comment ceux qui en bénéficient estiment-ils son utilité ?

L'offre de tutorat universitaire est ici évaluée par l'entrée originale du *non-recours* aux droits et aux services. Cette approche a été mise en œuvre à partir d'une enquête en ligne menée auprès d'étudiants de L1 et de leurs tuteurs dans deux universités (cf. encadré sur l'enquête page suivante). La démarche a consisté à comparer trois populations d'étudiants : ceux ayant refusé l'offre de tutorat proposée, ceux l'ayant acceptée, et ceux ayant abandonné en cours de route. Mais les choix à l'égard du tutorat universitaire ne sont pas dus au seul libre arbitre des étudiants, ils dépendent aussi pour partie du contexte.

Un cadre national souple et flou

Le tutorat s'inscrit donc dans le cadre général des réformes du premier cycle universitaire conduites par le ministère (cf. enca- ●●●)

L'enquête

L'enquête, exploratoire, a été conduite entre mars et mai 2010 dans deux universités : Joseph-Fourier-Grenoble 1 (Sciences, Technologie et Santé) et Victor Segalen-Bordeaux 2 (Sciences Humaines et Sociales). Le tutorat, de type méthodologique ou disciplinaire, a été proposé à 2 300 des 3 600 inscrits en L1, suite à des modalités variées de repérage. Un questionnaire commun a été administré par mail auprès de ces 2 300 étudiants éligibles et auprès de leurs tuteurs. Environ 400 étudiants ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 17%. La moitié des répondants a suivi le tutorat, un tiers a refusé et 15% ont abandonné.

Les étudiants répondants sont issus des différentes disciplines enseignées dans ces universités : Psychologie (33%), Sciences et Techniques (29%), dont Biologie (11%), Géographie, Staps, Sociologie et Mass... Le questionnaire abordait plusieurs thèmes : la première année à l'université et les pratiques de travail étudiant ; l'organisation du tutorat, l'appréciation du dispositif, les raisons du refus ou de l'abandon, le lien avec la réussite au semestre (réussite déclarée par les étudiants et non résultats réels aux examens).

Ont contribué à ce travail : Nina Lendrin et Evelyne Janeau (OFE-Observatoire des formations et du suivi des étudiants de Grenoble 1), Simon Macaire (Observatoire des parcours étudiants de Bordeaux 2), Isabelle Borrás (Centre Associé Céreq Grenoble), Philippe Warin (Odenore-Observatoire des Non Recours aux droits et services- Pacte-Cnrs-MSh-Alpes). Les propos tenus dans ce *Bref* n'engagent que leur auteur. Mais sans la contribution active de tous ils n'auraient pu être tenus.

Le non-recours au tutorat : résultats d'une enquête dans deux universités, I. Borrás, avec la collaboration de E. Janeau, N. Lendrin, S. Macaire, P. Warin, Céreq, Net.doc n°85, septembre 2011.

●●● dré sur le cadre institutionnel). Ce cadre est très souple et autorise des interprétations locales, une mise en œuvre très décentralisée, une grande variété de pratiques, tant sur le contenu que sur l'organisation, mais aussi sur le choix des publics éligibles et sur les modalités de leur mobilisation. Cependant, les textes organisant le tutorat sur le plan national créent un certain flou quant au ciblage des étudiants à faire entrer dans le dispositif : « *Le tutorat doit bénéficier à tous les étudiants de première année de premier cycle qui le souhaitent. L'établissement fait connaître le dispositif et le propose aux étudiants qui en ont le plus besoin.* » Pour le législateur, la question du ciblage n'est donc pas tranchée. Il revient aux établissements de faire leurs choix pour proposer de manière privilégiée ce dispositif aux étudiants en difficulté « *en cohérence avec leur politique pédagogique* ». Dans les faits, ces choix sont conduits

au niveau des composantes, qui explorent toutes les variantes. Il est le plus souvent facultatif, sauf rares tentatives pour le rendre obligatoire, sans pour autant de sanction en cas d'absence. Il est aussi plus ou moins ciblé, selon diverses modalités de repérage des publics éligibles (tests de rentrée, entretiens, exploitation des fichiers administratifs, contrôle continu...).

Les refus : absence de besoin et défauts d'organisation du dispositif

Sur les quelques 400 étudiants répondants, près d'un tiers a refusé la proposition, invoquant avant tout ne pas en avoir ressenti le besoin. Comparés à ceux qui ont accepté, ces refus concernent plus souvent des garçons au meilleur profil scolaire, ayant moins redoublé dans le secondaire. Ces étudiants semblent également mieux au fait des attentes de l'université en matière d'efforts individuels. Ils pensent plus souvent que les autres que le nombre d'heures qu'ils consacrent au travail personnel est suffisant pour réussir. Enfin, l'appréciation subjective des facteurs de réussite distingue également ces étudiants. Pour eux, « *la motivation* » est largement première, avant le « *travail personnel* » et les « *capacités individuelles* ». Ils conjuguent donc forte motivation et maîtrise des temps de travail nécessaires à la réussite, composante centrale du « *métier* » d'étudiant.

Mais le refus du tutorat a aussi des causes plus pratiques : offre trop précoce, trop impersonnelle ou information insuffisante. Tout d'abord, le tutorat est le plus souvent proposé en septembre ou octobre, dès la rentrée universitaire. Cette précocité est encore plus forte pour les étudiants ayant refusé le tutorat : 61% des offres refusées concernent des propositions faites en septembre. Le moment où le tutorat est proposé doit donc être bien pensé ; ni trop tôt pour que les étudiants y voient un intérêt au regard de leurs premières expériences universitaires, ni trop tard pour qu'il reste utile. Par ailleurs, l'offre est généralement faite de manière impersonnelle et collective : lors d'un cours et/ou par le biais d'un

Le cadre institutionnel du tutorat

Dès le début des années 90, quelques universités expérimentent, localement, la mise en œuvre du tutorat afin de réduire l'échec des nouveaux publics affluant à l'université et mal préparés à ce type d'études. Rapidement, une circulaire d'octobre 1996 institutionnalise et généralise le tutorat sur le plan national et le dote d'un crédit de 100 millions de francs. Un arrêté d'avril 1998, consolidé en décembre 2009, encadre l'organisation et la validation du tutorat en premier cycle.

Selon ces textes, encore en vigueur, le tutorat peut prendre « *des formes variées (aide au travail personnel de l'étudiant, aide au travail documentaire, appui aux techniques d'auto-évaluation et d'autoformation...)* ». Il doit profiter à ceux qui en ont le plus besoin sur la base du volontariat, mais doit rester accessible à tous. Dans le respect de l'autonomie pédagogique des établissements, ceux-ci sont libres de l'organiser, mais ils doivent procéder à « *une évaluation quantitative et qualitative et une présentation en conseil compétent* ».

Près de dix ans plus tard, en décembre 2007, le plan pluriannuel de réussite en licence (PRL) de Valérie Pécresse, dont l'ambition est de diviser par deux le taux d'échec en première année, réaffirme la place du tutorat. Ce plan, doté de 730 millions d'euros cumulés sur 2008-2012, rénove la licence et accroît l'accompagnement personnalisé : il instaure en moyenne 5 heures hebdomadaires d'encadrement pédagogique supplémentaires par étudiant et pour chaque année de licence, ainsi qu'un enseignant référent et du tutorat.

affichage public. Elle est bien plus rarement présentée de manière individuelle à l'occasion d'un entretien. Ceci interroge lorsqu'on sait que la proposition de tutorat peut être perçue comme dévalorisante pour les étudiants. Environ 40 % des étudiants interrogés jugent le tutorat stigmatisant au moins en partie. Enfin, l'information donnée aux étudiants pourrait être améliorée : ainsi parmi ceux qui ont suivi le tutorat, un sur quatre n'a pas eu d'explicitation des finalités et deux sur dix ne connaissent pas le nombre de séances proposées. Ce manque d'information concerne encore plus fortement les étudiants ayant abandonné le tutorat.

Les abandons : la qualité mise en cause

15 % des étudiants de l'enquête ont abandonné après quelques séances. Ils pensaient pour la plupart « pouvoir progresser sans tutorat » et « ne regrettent pas leur choix ». Quelques-uns ont abandonné alors qu'ils estimaient ne pas « pouvoir progresser sans tutorat ». Les principales raisons de l'abandon sont « le contenu qui a déçu », parce que « sans intérêt », « pas motivant », « pas assez individualisé » et « le tuteur qui ne plaisait pas ». La qualité du tutorat est donc ici mise en cause.

Autre facteur, la précarité étudiante influe sur le risque d'abandon. Une exploitation spécifique de l'enquête a permis de classer les 400 étudiants selon un indicateur de précarité calculé à partir des plusieurs variables (« être boursier », « avoir des problèmes de santé », « ne pas manger à sa faim », « souffrir de solitude », « renoncer à des soins »...). Un des résultats est que les étudiants en situation de forte précarité abandonnent plus souvent le tutorat, alors qu'ils ressentent plus fortement le besoin de ce type d'aide que les non-précaires.

Le tutorat atteint sa cible et la déborde en touchant des étudiants moyens

Environ la moitié des étudiants interrogés ont donc accepté le tutorat et assisté à la plupart des séances. Parmi eux, un sur quatre s'est engagé sans estimer en avoir besoin. Le tutorat atteint donc sa cible, mais la déborde en impliquant des étudiants qui auraient pu s'en passer. Soit ils n'ont pas eu le choix, le dispositif étant obligatoire, soit ils sont studieux et réceptifs à toute proposition de l'université. Le tutorat a globalement répondu aux attentes des étudiants qui l'ont suivi, principalement sur « les méthodes de travail » et « la compréhension des cours », mais aussi sur la « fréquence de travail », la « mise en confiance » et la « quantité de travail ». Mais malgré cette appréciation très positive de l'utilité du tutorat, son impact sur la réussite est moins évident dans les représentations des jeunes. Certes une majorité pense qu'il a amélioré leur dossier scolaire : 6 sur 10 déclarent que « le tutorat a permis d'avoir de meilleures notes ». Mais une minorité estime qu'il a réellement contribué à la réussite : seulement 2 sur 10 déclarent qu'il les a aidés « à réussir le semestre » (cf. graphique ci-dessous). Le lien ressenti entre tutorat et réussite est donc ambigu.

Tel que mis en œuvre à ce jour, et notamment lorsqu'il est ouvert à tous et sur la base du volontariat, le tutorat est proposé à des étudiants qui estiment ne pas en avoir besoin, ce qui est confirmé par leurs parcours scolaires. Certes il atteint au moins en partie sa cible – les deux étudiants sur dix qui pensent qu'il les a aidés à réussir le semestre – mais il la déborde largement, en profitant à des étudiants moyens ou studieux. Enfin, une partie des étudiants à risque, difficile à mesurer, échappe au dispositif comme le suggèrent les abandons d'étudiants

Pour en savoir plus...

Indicateur de la précarité étudiante, construction et test : le recours au tutorat, B. Vial, Document de travail n°6, février 2011. <http://odenore.msh-alpes.fr/>

Pour une licence attractive doublement qualifiante, permettant une poursuite en master et une insertion professionnelle, une licence assurant un parcours de réussite aux étudiants, rapport de G. Raby, président du comité de suivi de la licence, avril 2011.

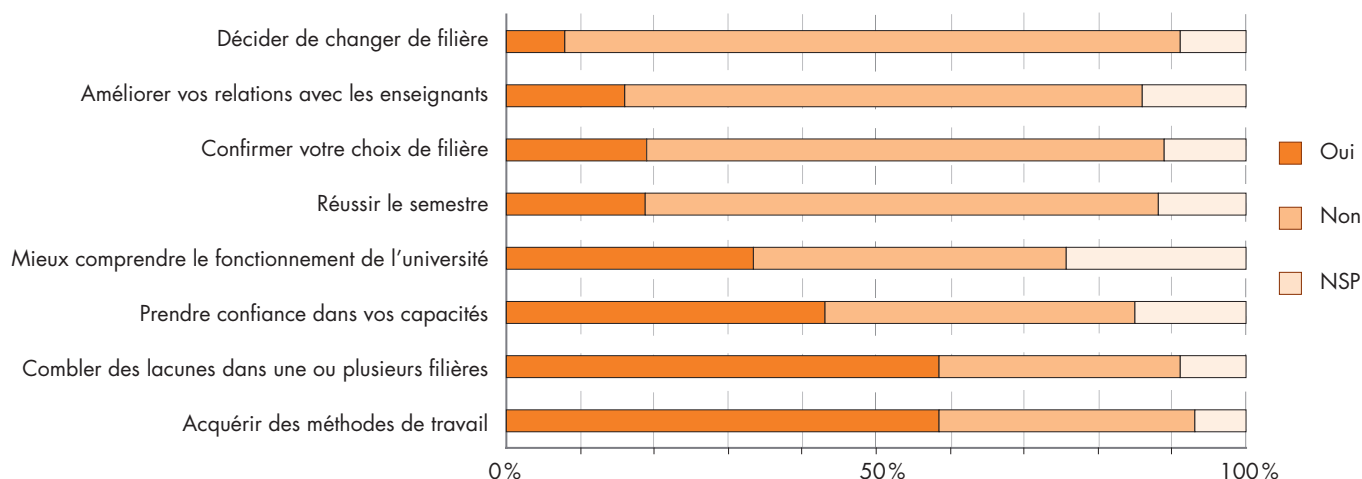
Note relative à la mise en œuvre du plan réussite pour la licence, IGAENR, juillet 2010.

Le non-recours : définitions et typologies, P. Warin, Odenore, Document de travail n°1, Pacte, Msh Alpes, Juin 2010.

Entrer à l'université. Le tutorat méthodologique, INRP, n°43, 2003.

Une perception ambiguë des effets du tutorat

« À votre avis, le tutorat vous a aidé pour... »



Source : enquête auprès de 400 étudiants de L1 dans deux universités.

qui pourtant ne pensaient pas pouvoir progresser sans tutorat.

Les tuteurs interrogés confirment ces analyses (cf. encadré 3 ci-contre). Pour eux aussi, le tutorat touche des étudiants *moyens*, « *re-pêche* » seulement quelques étudiants perdus et motivés. Il passe à côté de nombreux étudiants en difficulté, et ce pour une raison essentielle : parce qu'il est facultatif ! Mais les avis divergent concernant la pertinence d'un tutorat obligatoire. Pour beaucoup, imposer le tutorat serait une source de démotivation, d'inefficacité du dispositif, et nuirait, de plus, à l'ambiance de la classe. Quelques-uns au contraire y voient la solution pour que le tutorat profite à ceux qui en ont le plus besoin, en les obligeant à travailler. Peut-on donc forcer les étudiants à la réussite en imposant le tutorat ?

Vers un tutorat ciblé... et obligatoire ?

Cette enquête débouche sur des pistes pratiques susceptibles d'améliorer la fréquentation du tutorat pour les étudiants qui en ont le plus besoin. Les universités ont déjà pris conscience des actions à entreprendre : meilleure communication sur le dispositif, son organisation et son contenu ; information moins impersonnelle ; réflexion sur le calendrier ; amélioration du contenu des séances pour les rendre plus motivantes et individualisées ; formation des tuteurs ; mise à disposition de supports pédagogiques par les enseignants ; choix des créneaux horaires...

Il s'agit là d'aménagements à la marge. L'enquête débouche aussi sur une mise en discussion du cadre national. Si le tutorat peine à rencontrer sa cible, n'est-ce pas parce que la question du ciblage n'a pas vraiment été tranchée jusqu'alors, les textes laissant la porte du tutorat méthodologique et disciplinaire ouverte à tous ? N'est-ce pas aussi et surtout parce que le tutorat est le plus souvent facultatif et basé sur le volontariat ? Les réflexions sur la réforme de la licence ont marqué une inflexion en préconisant un tutorat ciblé, comme dans le rapport Raby d'avril 2011. Un des avantages est de concentrer les moyens sur les publics

Encadré 3. Paroles de tuteurs

• À qui profite le tutorat ?

Comme le tutorat est facultatif, les élèves en grandes difficultés ne viennent pas, cela n'empêche donc pas vraiment les échecs mais favorise les bons et moyens élèves.

Cela a permis de récupérer une petite poignée d'étudiants, de leur donner confiance. Le « coup de pouce » qui fait passer quelques étudiants de 9 à 11.

Des moyens pour des étudiants motivés qui veulent réussir l'année avec une bonne moyenne mais aussi des méthodes de travail pour ceux qui sont en difficulté

• Le temps alloué au tutorat est insuffisant en cas de grosses lacunes

Le temps est trop court et les lacunes des étudiants parfois trop grandes surtout pour les étudiants ayant ce type de bac ; un bon tiers a des difficultés (de lecture par exemple) qui vont bien au-delà des possibilités et objectifs du tutorat.

• Contre le tutorat obligatoire

Il ne faut surtout pas que cela soit obligatoire sinon cela est perçu comme une contrainte pour les étudiants et cela peut en démotiver beaucoup.

Un tutorat obligatoire ne serait pas vraiment efficace, les élèves étant désintéressés. Je pense qu'il vaut mieux ne pas imposer le tutorat car si les étudiants ne sont pas motivés pour venir, c'est inutile et ça met une mauvaise ambiance de travail !

• Pour le tutorat obligatoire

Ce dispositif, pour l'instant, n'atteint pas le public qu'il cible. J'ai eu très peu d'étudiants en difficultés. Donc finalement le caractère facultatif du tutorat est une belle idée mais en pratique ce serait intéressant de proposer un ou deux cours obligatoires.

Cette expérience m'a suggéré de ne plus faire de tutorat mais des colles à la place : ça a au moins le mérite de les obliger à travailler, et pour le coup on les voit vraiment (presque) tous, et on peut soit les encourager, soit les engueuler s'ils ne font rien.

à risque d'échec. Mais cela soulève de nouvelles questions. Quels outils de repérage et quels indicateurs privilégier ? Comment minimiser la stigmatisation ? Les outils doivent-ils être harmonisés sur le plan national ou bien être élaborés localement par les universités, garantissant dans un cas un traitement égalitaire des étudiants, permettant dans l'autre une adaptation de l'offre pédagogique aux publics de chaque filière ? Mais, dans tous les cas, un tutorat ciblé améliorera-t-il vraiment la fréquentation, s'il reste facultatif ? Rien n'est moins sûr.

Quelles que soient les voies qui seront explorées, le tutorat seul ne peut apporter toutes les réponses au problème de l'échec en première année. D'autres pistes mériteraient d'être étudiées, comme les parcours aménagés pour les étudiants ayant de trop fortes lacunes, ou l'investissement accru des enseignants dans le suivi de leurs étudiants. Cette piste est d'ailleurs ouverte avec le système des enseignants référents. ■

réagir sur
www.cereq.fr

Bref n° 290 ● août 2011

Bulletin de recherche
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

Frédéric Wacheux

Secrétariat de rédaction et mise en page

Elsa Personnaz

Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
T 04 91 13 28 28

www.cereq.fr

Commission paritaire
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.

Dépôt légal n° 49-459.

Imprimé au Céreq

Publication gratuite

ISSN 2116-6110

ministère
du Travail
de l'Emploi
et de la Santé



ministère
É
Éducation
nationale
supérieure
vie associative



ministère
É
Éducation
nationale
supérieure
vie associative

